

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1982-1983

Annexe au procès-verbal de la séance du 27 octobre 1982.

RAPPORT ⁽¹⁾

FAIT

au nom de la Commission mixte paritaire (2) chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant adaptation de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions à la Guadeloupe, à la Guyane, à la Martinique et à la Réunion.

Par M. Louis VIRAPOULLÉ,

Sénateur.

(1) Le même rapport est déposé à l'Assemblée nationale par M. René Rouquet, *député*, sous le numéro 1175.

(2) Cette Commission est composée de : MM. Léon Jozeau-Marigné, *sénateur, président* ; Raymond Forni, *député, vica-président* ; Louis Virapoullé, *sénateur*, René Rouquet, *député, rapporteurs*.

Membres titulaires : MM. Michel Suchod, Roger Roquette, Ernest Moutoussamy, Jacques Toubon, Marcel Esdras, *députés* ; MM. Jacques Larché, Marc Bécam, Pierre Salvi, Jacques Eberhard, Michel Dreyfus-Schmidt, *sénateurs*.

Membres suppléants : MM. Hubert Gouze, Michel Sapin, Amédée Renault, Alain Richard, Edmond Garcin, Serge Charles, Pascal Clément, *députés* ; MM. Guy Petit, Pierre Schiélé, François Collet, Daniel Hoeffel, Michel Charasse, Jean Ooghe, Roland du Luart, *sénateurs*.

Voir les numéros :

Assemblée nationale (7^e législ.) : 1^{re} lecture : 1084, 1088 et in-8° 230.

2^e lecture : 1174.

Sénat : 1^{re} lecture : 537 (1981-1982), 35 et in-8° 22 (1982-1983).

Départements d'outre-mer. — Collectivités locales - Comité de la culture, de l'éducation et de l'environnement - Comité économique et social - Conseils généraux - Conseils généraux et régionaux - Conseils régionaux - Décentralisation - Départements - Elections et référendums - Guadeloupe - Guyane - Incompatibilités - Martinique - Régions - Réunion - Taxe sur les produits pétroliers.

MESDAMES, MESSIEURS,

La Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant adaptation de la loi n° 82-213 du 2 mars relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions à la Guadeloupe, à la Guyane, à la Martinique et à la Réunion s'est tenue le mercredi 27 octobre au Sénat sous la présidence de M. Guy Petit, président d'âge.

Elle a d'abord procédé à la désignation de son bureau. Ont été élus :

- M. Léon Jozeau-Marigné, sénateur, président,
- M. Raymond Forni, député, vice-président,
- M. Louis Virapoullé et M. René Rouquet ont été désignés comme rapporteurs, respectivement pour le Sénat et l'Assemblée nationale.

La Commission est ensuite passée à l'examen des dispositions restant en discussion.

M. Virapoullé a rappelé la position du Sénat selon laquelle les départements d'outre-mer doivent rester dotés d'un conseil général élu dans les mêmes conditions de temps et de forme qu'en métropole, alors que la création d'une nouvelle entité, le département-région, a pour conséquence de faire disparaître les institutions actuelles. En outre, la dissolution des conseils généraux des départements d'outre-mer constitue une violation du principe de l'égalité des citoyens devant la loi. Le Rapporteur a ajouté que le Sénat n'était toutefois pas hostile à la création d'un conseil régional identique à ceux qui seront mis en place en métropole.

Constatant que cette position était fondamentalement contraire à celle qui a prévalu à l'Assemblée nationale et qui tend à la création d'un conseil général et régional unique, M. Forni a estimé que la Commission paritaire n'avait que peu de chances d'aboutir à un texte commun.

Le principe de l'existence de deux assemblées, mis aux voix par le Président Jozeau-Marigné, a été repoussé, les commissaires s'étant également partagés.

Le Président Léon Jozeau-Marigné a alors constaté l'impossibilité dans laquelle se trouvait la Commission mixte paritaire de parvenir à l'élaboration d'un texte commun.